

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Commis-se de cuisine et restauration, session 2022, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE.

La présidente du CROUS DE TOULOUSE - OCCITANIE,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Commis-se de cuisine et restauration, au titre de l'année 2022, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE :

Monsieur BARRAUD Pierre Marie, ingénieur d'études de classe normale, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Monsieur HERRERA Yan, assistant ingénieur, vice-président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Monsieur RADOMIAK Philippe, assistant ingénieur, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Madame DI STEFANO Sandrine, ingénieure d'études de classe normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Madame DUPLESSY Pauline, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine, Bordeaux.

Madame CHAREILLE Sylvie, attachée d'administration de l'état, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Toulouse Occitanie, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

La Directrice générale,

Fait à 03/05/22 à Toulouse.

Dominique Froment